

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2244

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Modernisation des câblages informatiques des locaux destinés aux agents métropolitains - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

Rapporteur : Monsieur Bertrand Artigny

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2244**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Modernisation des câblages informatiques des locaux destinés aux agents métropolitains - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

Les sites de travail de la Métropole de Lyon ne disposent pas, dans leur majorité, de couverture Wi-Fi, limitant ainsi la possibilité de travail en mobilité des agents métropolitains.

Quelques sites sont, néanmoins, couverts comme l'Hôtel de Métropole ou la Tour Part-Dieu. Cette nouvelle possibilité de travail en mobilité a démontré l'intérêt d'un déploiement à plus grande échelle de ces bornes.

Dans un double objectif d'amélioration de l'environnement numérique de travail et de la mobilité des agents, il est envisagé le déploiement de bornes Wi-Fi sur un peu plus de 120 sites, comme les bâtiments tertiaires centraux (Porte Sud, Triangle, Dugoujon, Halle Borie, etc.) et les principaux sites territorialisés (Maisons de la Métropole de Lyon, subdivisions, etc.). Les zones de travail mobiles, telles que les salles de réunion ou les espaces organisés en *flex office*, seront donc équipées sur ces sites entre 2024 et 2026. Des zones de bureaux seront également couvertes selon les caractéristiques techniques des sites.

Le coût des travaux pour permettre l'équipement de ces sites est estimé à 580 000 €, hors achat des bornes et des équipements actifs ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de déploiement de bornes Wi-Fi pour les locaux de travail métropolitains.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 580 000 € en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 501 000 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 170 000 € en 2024,
- . 172 000 € en 2025,
- . 159 000 € en 2026,

sur l'opération n° OP28O9876 ;

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 52 000 € HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 20 000 € en 2024,
- . 18 000 € en 2025,
- . 14 000 € en 2026,

sur l'opération n° 2P28O9876 ;

- du budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés pour un montant de 27 000 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 10 000 € en 2024,
- . 10 000 € en 2025,
- . 7 000 € en 2026,

sur l'opération n° 6P28O9876.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-316283-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
